

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1811**

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : Réaménagement de la place Jules Ferry - Lot n° 3 : kiosques - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 septembre 2010**Décision n° B-2010-1811**

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Réaménagement de la place Jules Ferry - Lot n° 3 : kiosques - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché**

service : Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2009-1126 du 31 août 2009, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour la réalisation de 3 kiosques dans le cadre du réaménagement de la place Jules Ferry à Caluire et Cuire. Ce marché a été notifié sous le numéro 09420209 le 18 septembre 2009 à l'entreprise Vaganay pour un montant de 171 816,33 € HT, soit 205 492,33 € TTC.

Lors de ces travaux, il est apparu qu'il pouvait être intéressant de remplacer la peinture prévue sur le bandeau périphérique en débord par du zinc, pour assurer une plus grande longévité sans variation d'aspect. La durée de vie de ce revêtement est estimée à 50 ans, alors qu'une peinture ou une lasure serait à renouveler tous les 3 ou 4 ans pour un coût d'environ 1 600 € HT. Le surcoût sera donc amorti en une dizaine d'années.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 4 728,99 € HT, soit 5 655,87 € TTC, porterait le montant total du marché à 176 545,32 € HT, soit 211 148,20 € TTC, soit une augmentation de 2,75 % du montant initial du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 09420209 conclu avec l'entreprise Vaganay pour la réalisation de 3 kiosques dans le cadre du réaménagement de la place Jules Ferry à Caluire et Cuire.

Cet avenant d'un montant de 4 728,99 € HT, soit 5 655,87 € TTC, porte le montant total du marché à 176 545,32 € HT, soit 211 148,20 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2010 et suivants - compte 231510 - fonction 822 - opération 1494.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.